

LA FERTE ALAIS ESSONNE

DATE DE CONVOCATION

18 juin 2019

DATE D'AFFICHAGE

18 juin 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27 Présents : 14 Votants : 17

OBJET:

Renouvellement de l'adhésion à l'Association ADUMEC

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 1

Transmise en souspréfecture le 26/06/2019

Publiée le 26/06/2019

Notifiée le 26/06/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE LA FERTE ALAIS

L'an deux mille dix-neuf, le 24 juin à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Mariannick MORVAN, Maire.

Etaient présents :

Mmes et MM. Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Philippe VAN ROSSOMME, Françoise BOUSSAT, Isabelle QUESNE, Alexa PELAGE, Lionnel LAFONTAINE, Mauricette FERRAND, Guy PETITBON, Michelle LUCARAIN, José AZEVEDO, Marie-Colette MAHIER, Hervé FRANEL, Caroline PARATRE.

Etaient absents:

Yves MARRE
Katia MERLEN
Stéphane LE PECULIER
Philippe AUTRIVE
Mélanie MATHIEU
André RIETZ
Camille CRONIER
Alain DENIMAL
Christine CASIMIR
Carole DEFFAIN

Etaient absents excusés :

Jacqueline GALEAZZI donne pouvoir à Isabelle QUESNE Claire HERLIN donne pouvoir à Mariannick MORVAN Alain NOURY donne pouvoir à Françoise BOUSSAT

RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION A L'ASSOCIATION DE DEFENSE DES USAGERS, DES MAIRES ET DES ELUS EN COLERE

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que l'association ADUMEC a notamment pour objet la représentation et la défense des usagers de la ligne D du RER de la S.N.C.F, et plus particulièrement, ceux de son actuel tronçon Sud (branche Malesherbes), et améliorer leurs conditions ainsi que leurs qualités de transports.

Une cotisation annuelle est acquittée par les membres actifs ou adhérents. Le montant est fixé par le Conseil d'Administration et voté en Assemblée Générale.

En sa séance du 29 janvier 2018, le Conseil Municipal avait, par délibération 2018-I-VI, autorisé l'adhésion à cette association pour un montant fixé à 300 euros.

Madame le Maire propose à l'assemblée de renouveler cette adhésion.

Vu l'avis de la commission des finances du 19 juin 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A 16 VOIX POUR & 1 ABSTENTION

| No | 2019 | VI | X |
|----|------|----|---|
|----|------|----|---|

 AUTORISE le Maire à signer toutes pièces consécutives au renouvellement de cette adhésion à l'Association de Défense des Usagers, des Maires et des Elus en Colère (ADUMEC).

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Le Maire,

Mariannick MORVAN